

# PLAN D'AFFECTATION DES ZONES



ECHELLE 1:5000

## CONDITIONS D'APPROBATION

Mis à l'enquête publique par parution dans la Feuille officielle (FO):  
n° 46 du 14 novembre 2008  
n° 8 du 20 février 2009  
n° 33 du 14 août 2009  
n° 20 du 20 mai 2016  
n° 45 du 10 novembre 2017

Adopté par le Conseil communal de Saint-Martin.

Le Syndic \_\_\_\_\_ La Secrétaire \_\_\_\_\_

Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.

Le Conseiller d'Etat, Directeur \_\_\_\_\_

Février 2018

1006-PZ\_urbplan\_2008-nr4-180201

urbaplan

- LEGENDE**
- ZONE D'AFFECTATION**
- zone village
  - zone résidentielle à faible densité
  - zone résidentielle à moyenne densité
  - zone d'intérêt général
  - zone libre
  - zone agricole
  - aire forestière
- MESURES PARTICULIÈRES**
- périmètre d'habitat à maintenir / secteurs soumis à l'art. 33 OAT
  - secteur exposé aux dangers naturels - instabilités de terrain (élevé / moyen / faible / indicatif)
  - secteur exposé aux dangers naturels - crues (indicatif)
  - périmètre à prescriptions particulières
  - bâtiment non soumis à l'indice (selon l'art. 80 alinéa 5 Rel.AT/C)
- MESURES DE PROTECTION**
- site construit à protéger
  - périmètre environnant un site construit à protéger
  - bien culturel mis sous protection: valeur A / B / C / croix
  - périmètre archéologique
  - zone de protection de la nature (selon l'art. 102/104, CH-2010/Revue/Revis)
  - arbre protégé
  - haie protégée
  - cordon boisé protégé
  - verger protégé
  - cours d'eau à ciel ouvert
  - cours d'eau sous tuyau (tracé indicatif)
  - espace réservé (mesuré depuis l'axe du lit)
  - espace réservé modulé / limite de construction modulée
  - corridor inconstructible (4m de part et d'autre de l'axe)
- INFORMATIONS INDICATIVES**
- constatation de la maturation forestière effectuée
  - ligne à haute tension
  - site pollué
  - limite de la commune
- ZV  
RFD  
RMD  
ZIG  
ZL  
ZA  
PHM  
ZPH

